

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 1808

présenté par  
M. Cherpion et M. Viry

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.